



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 16 juillet 2020 (18h00)
Salle Montgolfier - Hôtel de ville**

Nombre de membres	:	33
En exercice	:	33
Présents	:	29
Votants	:	33
Convocation et affichage	:	10/07/2020
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Stéphanie BARBATO-BARBE

Etaient présents : Simon PLENET, Maryanne BOURDIN, Michel SEVENIER, Edith MANTELIN, Clément CHAPEL, Jérémy FRAYSSE, Assia BAÏBEN, Antoine MARTINEZ, Danielle MAGAND, Aurélien HERRERO, Gracinda HERNANDEZ, Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Marc-Antoine QUENETTE, Nadège COUZON, Pascal PAILHA, Sophal LIM, Jamal NAJI, Claudie COSTE, Denis NEIME, Jérôme DOZANCE, Stéphanie BARBATO-BARBE, François CHAUVIN, Romain EVRARD, Juanita GARDIER, Catherine MICHALON, Catherine MOINE, Eric PLAGNAT, Lokman ÜNLÜ.

Pouvoirs : Frédéric GONDRAND (pouvoir à Romain EVRARD), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Simon PLENET), Antoinette SCHERER (pouvoir à Michel SEVENIER), Cyrielle BAYON (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE).

CM-2020-124 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - BUREAU DE L'ASSOCIATION 'SANTÉ AU TRAVAIL DU HAUT VIVARAIS ' - ÉLECTION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Conformément à l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal procède à la désignation de délégués afin de siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions dudit Code et des textes régissant ces organismes en particulier leurs statuts.

De ce fait, il convient, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal de procéder à l'élection d'un représentant de la commune chargé de siéger au sein du Bureau de l'association « SANTE AU TRAVAIL DU HAUT VIVARAIS ».

Cette association intervient dans les domaines suivants :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans les entreprises ou collectivités,
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine,
- La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances et notamment contre les risques d'accidents du travail et d'utilisation de produits dangereux,
- L'hygiène générale de l'établissement,
- L'hygiène dans les services de restauration,
- La prévention et l'éducation sanitaire dans le cadre de l'établissement en rapport avec l'activité professionnelle,
- La construction ou les aménagements nouveaux,
- Les modifications apportées aux équipements,
- La mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit.

Pour mener à bien ces missions, le médecin du travail conduit différentes actions sur le milieu de travail lesquelles portent sur :

- Les visites médicales
- Les examens médicaux
- L'étude des postes de travail
- La participation au CHSCT (dans les organismes de 50 salariés et plus)

En particulier, l'association assure les missions de la médecine du travail pour le compte de l'entité mutualisée (Ville d'Annonay et son CCAS, Annonay Rhône Agglo et son CIAS).

A cet effet, Monsieur le Maire, propose la candidature de Danielle MAGAND.

Après avoir précédé aux formalités électives,,

VU l'avis favorable de la commission finances, ressources humaines et administration générale du 8 juillet 2020

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ELIT Danielle MAGAND en qualité de représentante du Conseil Municipal au sein du Bureau de l'association « SANTE AU TRAVAIL DU HAUT VIVARAIS ».

CHARGE Monsieur le Maire de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Annonay le : 23/07/20
 Affiché le : 23/07/20
 Transmis en sous-préfecture le : 23/07/20

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
 Le Maire

Simon PLENET

